

Sud de l'Eure. Des parents qui font école à la maison en colère

5-7 minutes

Ayant fait le choix de faire école à la maison, des parents du sud de l'Eure n'admettent pas le projet du président de la République de l'interdire. Ils montent au créneau...



Laurence et Mickaël « : ne nous trompons pas de cible » (©DR)

Par [Rédaction Verneuil](#) Publié le 14 Nov 20 à 12:32

Pas moins de 50 000 enfants français sont concernés par l'[École en famille \(IEF\)](#). En France, chaque famille a le droit d'instruire ses enfants tant qu'elle respecte les directives et les valeurs de l'Éducation nationale.

Actuellement, l'instruction est obligatoire, pas l'école. Les parents qui pratiquent l'IEF bénéficient de cette liberté d'instruire, garantie par la loi. Une liberté qu'ils jugent fondamentale pour défendre la diversité des choix éducatifs et des choix de vie.

Mais en dévoilant en octobre dernier son plan de lutte contre le séparatisme et pour « renforcer la laïcité et les principes républicains », le chef de l'État a sonné le glas de l'IEF qui devrait être, à partir de la **rentrée 2021**, « strictement limitée, notamment aux impératifs de santé ».

« **Pas d'amalgame** »

L'école serait donc rendue obligatoire à partir de l'âge de trois ans. Selon le ministère de l'Éducation nationale, cette mesure vise à sortir certains enfants (entre 2 000 et 3 000) de « situations pouvant poser problème ou à être « déscolarisés et à fréquenter des structures clandestines ».

Selon les familles mobilisées contre ce projet, c'est un amalgame intolérable.

Marie Boucher, infographiste, domiciliée à **Gournay-le-Guérin (Eure)**, instruit ses deux enfants à la maison depuis quatre ans. Porte-parole de l'IEF dans le Sud de l'Eure, elle dénonce une stigmatisation : « c'est totalement hors sujet. Comment peut-on parler de supprimer l'instruction en famille et donner en exemple les écoles clandestines par définition illégales ! Les familles en IEF sont profondément choquées d'être associées à des gens qui ne respectent ni les lois, ni la république et encore moins les enfants. Nous demandons, outre le retrait de ce projet de loi, des excuses à tous ceux qui pratiquent l'IEF et qui respectent la loi ».

Soutenir les profs

Pour **Linda** qui instruit ses trois enfants de 11, 9 et 4 ans, mélanger radicalisation et IEF n'a aucun fondement : « avant de s'en prendre à l'IEF, il faudrait renforcer les moyens pour soutenir les professeurs et les élèves confrontés à ce problème au sein de l'école publique ».

Laurence et Mickaël, entrepreneurs près de **Verneuil-sur-Avre (Eure)** estiment qu'« il ne faut pas se tromper de cible. L'IEF doit être un allié dans cette lutte contre le séparatisme et non pas l'inverse. Les familles faisant l'instruction à la maison sont bien plus contrôlées que les autres familles françaises. Nous nous soumettons à un contrôle pédagogique annuel par l'inspection académique ainsi qu'à un contrôle social tous les deux ans de la

part de la mairie qui visent à vérifier la mise en place de moyens éducatifs et à s'assurer qu'aucune emprise sectaire n'existe ».

Liberté de choix

Selon le couple, « la déscolarisation est ce qui inquiète le plus souvent l'entourage et l'opinion publique. Mais l'école n'est pas toujours la meilleure réponse pour sociabiliser un enfant. Certains ont parfois besoin de méthodes différentes. La liberté de choix (école privée, cours à distance ou école à la maison) permet de trouver la meilleure solution adaptée à son enfant et à sa famille ».

[Jules Privé](#), maire de Gournay-le-Guérin, a été confronté au contrôle d'une famille dans le cadre de ses fonctions. Il estime le débat nécessaire mais malvenu dans cette période de tension : « Il y a beaucoup de leviers à actionner pour combattre les fanatiques, l'IEF n'en est pas un. N'oublions pas que la moitié des enfants instruits en famille le sont pour raison de santé ou en situation de handicap. Pourquoi ne pas proposer une réforme de l'IEF concertée, plutôt que de l'interdire ».

Marie Boucher, soutenue par une cinquantaine de parents, lève donc tous les boucliers à sa disposition (pétitions, collectifs, courrier aux élus...) pour dénoncer ce projet de loi qui sera présenté le 9 décembre prochain à l'assemblée nationale, où elle espère que les revendications seront entendues.

L'égalité, un enjeu

Mais si choisir l'éducation de son enfant est un droit fondamental, certains sociologues ou enseignants estiment pourtant que l'enjeu demeure avant tout l'égalité de tous les enfants : « l'école publique et gratuite reste la seule garante d'un socle commun de connaissances et d'un espace de socialisation accessible pour tous les enfants qui n'ont pas le privilège de pouvoir rester chez eux. L'école publique, c'est l'instruction laïque et pluridisciplinaire pour tous. Par ailleurs, les parents ne peuvent pas toujours se substituer à un professeur qui a fait entre 5 et 7 ans d'études pour avoir le droit d'enseigner » souligne cet enseignant.

Partagez

- [Partagez sur Facebook](#)

- [Partagez sur Twitter](#)
- [Partagez par Mail](#)
- Copié ! https://actu.fr/normandie/verneuil-d-avre-et-d-iton_27679/sud-de-l-eure-des-parents-qui-font-ecole-a-la-maison-en-colere_37425758.html